

## COT : PLAN D'ACTION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	Etat de l'action	Références		2023	2024	2025	2026	Dates
				2023	2024					
Favoriser la formation des élus et techniciens en matière de transition écologique	Renforcer les propositions de formation	Créer un plan de formation Transition écologique	Non démarré			X	X			
	Communiquer auprès des élus et techniciens	Communiquer sur le plan de formation Transition écologique	Non démarré			X	X			
		Créer une communauté de référents formation Transition écologique	Non démarré			X				
	Sensibiliser aux éco-gestes	Accompagner les techniciens dans une démarche d'éco-responsabilité au bureau	En cours	PCAET, PLPDMA		X	X	X	X	
Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération	Définir une stratégie intercommunale	Mettre en place un schéma directeur des énergies renouvelables	Non démarré	PCAET, SCOT, Projet de territoire		X	X			
		Installer du photovoltaïque sur le patrimoine COTEJUB	En cours	PCAET, Projet de territoire		X	X	X		
	Favoriser le déploiement des énergies renouvelables des acteurs du territoire	Accompagner les communes à déployer le photovoltaïque sur leur patrimoine	Non démarré	PCAET, SCOT, Projet de territoire		X	X	X		
		Communiquer auprès des citoyens et des entreprises	En cours	PCAET, Projet de territoire		X	X	X		
		Intégrer l'économie circulaire au projet de territoire et évaluer sa prise en compte	Non démarré	Projet de territoire		X	X	X		
	Lancer la démarche d'économie circulaire	Mettre en place une gouvernance interne et externe	Non démarré			X				
Lancer une dynamique d'économie circulaire sur le territoire		Communiquer auprès des acteurs économiques	Non démarré	PCAET, PLPDMA, Projet de territoire		X	X			
	Développer la filière bois	Réaliser un diagnostic des flux et besoins en bois	Non démarré	PCAET, Projet de territoire		X	X			
		Impulser la création d'une Association Syndicale Libre (ASL) à l'échelle du territoire	Non démarré	PCAET, Projet de territoire		X	X			
	Favoriser l'approvisionnement en matériaux d'origine locale / régionale	Favoriser l'éco-conception et l'approvisionnement en matériaux locaux dans les opérations d'aménagement et de construction	En cours	PCAET		X	X	X	X	

**Document de travail  
Pièce jointe n°15**

<b>Objectif stratégique</b>	Favoriser la formation des élus et techniciens en matière de transition écologique
<b>Objectif opérationnel</b>	Renforcer les propositions de formation
<b>Action</b>	<b>CREER UN PLAN DE FORMATION TRANSITION ECOLOGIQUE</b>

<b>Descriptif et objectif(s)</b>	
Le plan de formation est établi annuellement par COTELUB.	
Ce document de référence mis à disposition de tous les agents comporte plusieurs étapes :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La fixation des objectifs de formations par les élus communautaires,</li> <li>• La détermination de critères prioritaires des actions de formations,</li> <li>• Le recensement des besoins collectifs et individuels des techniciens (entretiens professionnels annuels),</li> <li>• Le chiffrage du plan et les arbitrages,</li> <li>• L'aviso du Comité Social Territoriale.</li> </ul>	
COTELUB propose, en priorité, des formations CNFPT à l'ensemble de ses agents sur toutes les thématiques souhaitées en cohérence avec leur domaine d'activité.	
Pour les agents, le plan de formation permet de se former à de nouvelles pratiques et d'intégrer les enjeux de transition écologique de manière transversale à tous les projets. Pour les élus, la formation permet d'avoir une vision stratégique des sujets climat, air, énergie et économie circulaire pour le territoire.	
L'objectif de l'action est de regrouper dans un seul et même plan, l'ensemble des formations liées aux thématiques de la transition écologique. Il comprendra autant des formations en présentiel, à distance, des webinaires, des MOOC, des visites ou journées d'échanges etc déjà existantes. COTELUB pourra y intégrer ses propres temps d'échanges du type Fresque du Climat. Le panel de formation répondra aux objectifs de COTELUB pour faire évoluer les pratiques en matière de transition. La priorité sera portée aux formations du CNFPT et les formations gratuites. Il sera destiné aux agents et aux élus.	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Elus et techniciens

Maître d'ouvrage	Partenaires
COTELUB	CNFPT, Ademe, tout organisme de formation

<b>PILOTAGE EPCI</b>		<b>BUDGET</b>	
Techniciens : Directrice générale des services Direction Administrative et financière/ Service Ressources humaines Direction Aménagement et prospective	Elu(s) : Président Membres du bureau	Fonctionnement : ETP :	Investissement :
<b>Dispositif/contractualisation associé</b>		<b>Moyens humains (ETP/an)</b>	
CNFPT		0.2ETP/an	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
<b>2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser tous les organismes qui proposent des formations sur la transition écologique</li> <li>- Répertorier les formations par thématiques et les distinguer agents et/ou élus</li> <li>- Recenser les besoins en formation des agents et des élus</li> </ul>
<b>2024</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer le plan de formation</li> <li>- Diffuser le plan de formation</li> <li>- Réaliser une veille sur les nouvelles formations</li> <li>- Mettre à jour le plan de formation</li> </ul>
<b>2025</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffuser le plan de formation</li> <li>- Réaliser une veille sur les nouvelles formations</li> <li>- Mettre à jour le plan de formation</li> </ul>
<b>2026</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffuser le plan de formation</li> <li>- Réaliser une veille sur les nouvelles formations</li> <li>- Mettre à jour le plan de formation</li> </ul>

<b>INDICATEURS DE RESULTAT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de thématiques abordées</li> <li>- Nombre de formations proposées</li> <li>- Nombre de techniciens formés</li> <li>- Nombre d'élus formés</li> <li>- Nombre de temps d'échanges organisés par COTELUB (Fresque du climat etc)</li> <li>- Nombre de demande de formation sur ces thématiques</li> </ul>
--------------------------------	--

<b>INTERACTIONS AVEC LES POLITIQUES DU TERRITOIRE</b>	-
---	---

<b>Objectif stratégique</b>	Favoriser la formation des élus et techniciens en matière de transition écologique
<b>Objectif opérationnel</b>	Communiquer auprès des élus et techniciens
<b>Action</b>	<b>COMMUNIQUER SUR LE PLAN DE FORMATION TRANSITION ECOLOGIQUE</b>

<b>Descriptif et objectif(s)</b>	
La participation aux formations dépend en partie de la connaissance que les agents et les élus en ont. Bien communiquer sur l'existence des formations dans les domaines de la transition écologique permet de sensibiliser et de faire participer les agents et élus.	
<b>Périmètre de l'action</b>	<b>Cibles/bénéficiaires</b>
EPCI	Elus et techniciens

<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Partenaires</b>
COTELUB	

<b>PILOTAGE EPCI</b>		<b>BUDGET</b>	
Techniciens : Direction Administrative et financière - Service Ressources humaines  Direction Animation territoriale - Communication	Elu(s) : VP Attractivité du territoire et développement durable	Fonctionnement : ETP :	Investissement :
<b>Dispositif/contractualisation associé</b>		<b>Moyens humains (ETP/an)</b>	
		0.05ETP/an	

<b>PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER</b>	
<b>2023</b>	- Définir les objectifs de communication, les cibles, le message, les supports, les moyens et le plan de communication
<b>2024</b>	- Diffuser le plan de formation
<b>2025</b>	- Diffuser le plan de formation - Bilan annuel et diffusion des résultats
<b>2026</b>	- Diffuser le plan de formation - Bilan annuel et diffusion des résultats

<b>INDICATEURS DE RESULTAT</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'agents et d'élus formés</li><li>- Nombre de formations par agent / élus</li></ul>
<b>INDICATEURS DE RESULTAT REFERENTIEL</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Disposer de plus de 20% des services avec au moins un salarié formé</li><li>- Former le DGA/DGS</li><li>- Former plus de 20% des élus</li></ul>

<b>INTERACTIONS AVEC LES POLITIQUES DU TERRITOIRE</b>	-
---	---

<b>Objectif stratégique</b>	Favoriser la formation des élus et techniciens en matière de transition écologique
<b>Objectif opérationnel</b>	Communiquer auprès des élus et techniciens
<b>Action</b>	<b>CREER UNE COMMUNAUTE DE REFERENTS FORMATION TRANSITION ECOLOGIQUE</b>

<b>Descriptif et objectif(s)</b>	
La transition écologique est un sujet qui touche l'ensemble des corps de métier : l'aménagement, l'urbanisme, les finances, les déchets etc. Sa réussite dans les projets et sur le territoire nécessite la coopération entre agents de COTELUB et agents de chaque commune.	
<b>Périmètre de l'action</b>	<b>Cibles/bénéficiaires</b>
EPCI	Techniciens de COTELUB et techniciens des communes

<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Partenaires</b>
COTELUB	Communes

<b>PILOTAGE EPCI</b>		<b>BUDGET</b>	
Techniciens :	Elu(s) :	Fonctionnement :	Investissement :
Direction Administrative et financière - Service Ressources humaines			
Direction Aménagement et prospective			
<b>Dispositif/contractualisation associé</b>		<b>Moyens humains (ETP/an)</b>	

<b>PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER</b>	
<b>2024</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désigner un référent par service</li> <li>- Désigner un référent par commune</li> <li>- Organiser un temps d'échange entre référents</li> <li>- Créer une bibliothèque des supports de formation</li> <li>- Créer un fil d'échange questions / réponses</li> </ul>
<b>2025</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser deux temps d'échange entre référents</li> </ul>
<b>2026</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser deux temps d'échange entre référents</li> </ul>

<b>INDICATEURS DE RESULTAT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions organisées</li> <li>- Fréquence des réunions</li> <li>- Nombre de référents présents à chaque réunion</li> <li>- Nombre de supports échangés</li> </ul>
--------------------------------	---

	- Nombre et type d'actions mis en œuvre dans chaque service et dans chaque commune
<b>INTERACTIONS AVEC LES POLITIQUES DU TERRITOIRE</b>	-

Objectif stratégique	Favoriser la formation des élus et techniciens en matière de transition écologique
Objectif opérationnel	Sensibiliser aux éco-gestes
Action	<b>ACCOMPAGNER LES TECHNICIENS DANS UNE DEMARCHE D'ECO-RESPONSABILITE AU BUREAU</b>

Descriptif et objectif(s)	
<p>L'impact environnemental de notre mode de vie actuel s'intensifie jour après jour. Les conditions climatiques extrêmes frappent toute la planète et l'épuisement des ressources naturelles menace la vie de millions d'habitants et d'espèces. L'éco responsabilité désigne l'ensemble des actions visant à limiter les impacts sur l'environnement de notre activité quotidienne. Concrètement au bureau cela se traduit par des gestes « écologiques » faciles à mettre en place en matière d'eau, d'énergie, de déchets, de la mobilité etc.</p> <p>En 2019, une première enquête avait donné lieu à un guide de 40 gestes faciles à appliquer au bureau distribué à chaque agent. Dans le but de redynamiser la démarche, une enquête actualisée a été menée au printemps 2023. Un nouveau guide avec de nouveaux gestes paraîtra et abordera les thématiques papier, eau, température, électricité, transports et déchets.</p> <p>L'objectif de l'action est de sensibiliser les agents aux éco-gestes et les adopter au quotidien afin de réduire les GES de la collectivité.</p>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Techniciens

Maître d'ouvrage	Partenaires
COTELUB	

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens :	Elu(s) :	Fonctionnement :	Investissement :
Direction Administrative et financière - Service Ressources humaines Direction Aménagement et prospective Direction Technique environnement – Service prévention valorisation	VP Attractivité du territoire et développement durable VP Environnement et gestion des déchets		
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	

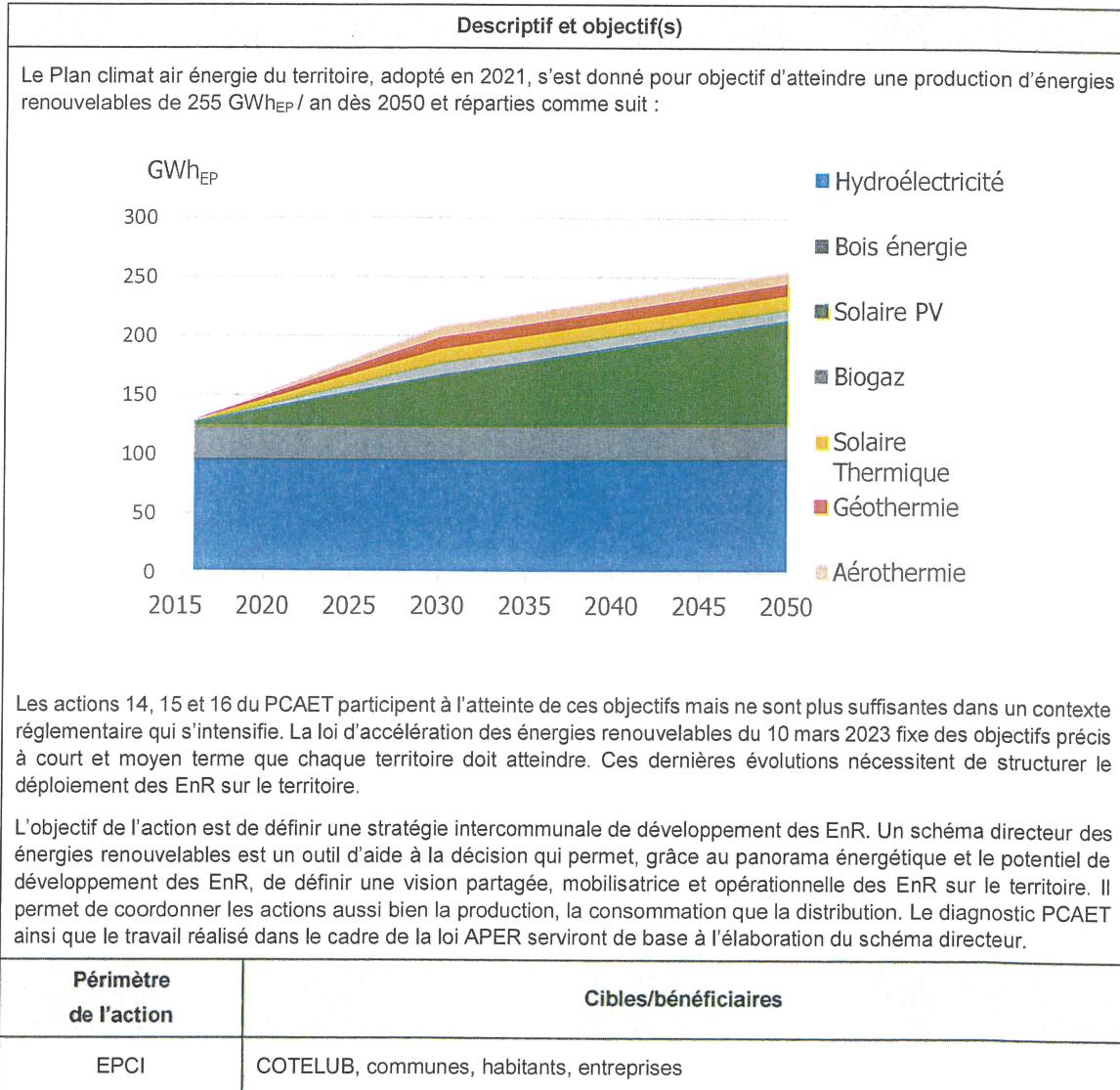
PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête auprès des agents sur leurs habitudes au bureau</li> <li>- Réaliser un guide des éco-gestes au bureau</li> <li>- Organiser une réunion de présentation aux agents</li> <li>- Distribuer le guide aux agents et élus</li> <li>- Développer un affichage sur chaque lieu concerné par les éco-gestes</li> <li>- « Montrer » les éco-gestes aux nouveaux agents lors de la visite des services</li> </ul>

<b>2024</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Montrer » les éco-gestes aux nouveaux agents lors de la visite des services</li> <li>- Organiser un défi éco gestes</li> <li>- Réaliser un bilan des consommations de papier, d'eau, d'électricité</li> <li>- Réaliser une caractérisation des déchets</li> </ul>
<b>2025</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Montrer » les éco-gestes aux nouveaux agents lors de la visite des services</li> <li>- Organiser un défi éco gestes</li> <li>- Réaliser un bilan des consommations de papier, d'eau, d'électricité</li> <li>- Réaliser une caractérisation des déchets</li> <li>- Supprimer les gobelets et bouteilles jetables</li> </ul>
<b>2026</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Montrer » les éco-gestes aux nouveaux agents lors de la visite des services</li> <li>- Organiser un défi éco gestes</li> <li>- Réaliser un bilan des consommations de papier, d'eau, d'électricité</li> <li>- Réaliser une caractérisation des déchets</li> </ul>

<b>INDICATEURS DE RESULTAT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de guides distribués</li> <li>- Nombre d'agents participants aux défis</li> <li>- Quantité de papier, d'eau</li> <li>- Quantité d'emballages recyclés</li> <li>- Economies énergétiques engendrées</li> <li>- Nombre de gobelets et bouteilles jetables à disposition</li> </ul>
--------------------------------	--

<b>INTERACTIONS AVEC LES POLITIQUES DU TERRITOIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PCAET</li> <li>- PLPDMA</li> </ul>
---	---

Objectif stratégique	Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération
Objectif opérationnel	Définir une stratégie intercommunale
Action	<b>METTRE EN PLACE UN SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES RENOUVELABLES</b>



Maître d'ouvrage	Partenaires		
COTELUB	SEV, PNRL, communes		

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens : Direction Aménagement et prospective	Elu(s) : VP Attractivité du territoire et développement durable	Fonctionnement : BE : 15 000€ HT ETP :	Investissement :

<b>Dispositif/contractualisation associé</b>	<b>Moyens humains (ETP/an)</b>
	0.2 ETP/an

<b>PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER</b>	
<b>2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitution d'un groupe de travail EnR</li> <li>- Définir les zones d'accélération EnR en partenariat avec les communes</li> <li>- Diagnostic du potentiel EnR et objectifs (PCAET)</li> <li>- Intégrer les zones au SCoT</li> </ul>
<b>2024</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir la stratégie opérationnelle du schéma directeur EnR</li> <li>- Communiquer sur le schéma directeur EnR</li> <li>- Mise en œuvre du schéma directeur EnR</li> <li>- Faire concorder le schéma directeur EnR avec le SCoT</li> </ul>
<b>2025</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du schéma directeur EnR</li> </ul>
<b>2026</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du schéma directeur EnR</li> </ul>

<b>INDICATEURS DE RESULTAT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et qualité des personnes impliquées dans l'élaboration du schéma</li> <li>- Nombre, surfaces et qualité des zones d'accélération EnR</li> <li>- Prise en compte des zones d'accélération dans le SCOT : <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'hectares</li> <li>Types d'énergies</li> <li>Puissance produite</li> </ul> </li> <li>- Approbation du schéma directeur EnR</li> </ul>
--------------------------------	--

<b>INTERACTIONS AVEC LES POLITIQUES DU TERRITOIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PCAET</li> <li>- SCoT</li> <li>- Projet de territoire</li> </ul>
---	---

<b>Objectif stratégique</b>	Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération
<b>Objectif opérationnel</b>	Définir une stratégie intercommunale
Action	<b>INSTALLER DU PHOTOVOLTAIQUE SUR LE PATRIMOINE COTELUB</b>

<b>Descriptif et objectif(s)</b>	
Grâce à son fort ensoleillement, le solaire photovoltaïque est la première source d'énergie renouvelable du territoire. Le diagnostic du PCAET avait révélé que le potentiel de production photovoltaïque du territoire pouvait passer de 4 GWh / an en 2016 à 350GWh / an en 2050. Cet objectif tient compte du potentiel installé en toiture et ombrières de parking mais ne tient pas compte de l'exploitation au sol. Les derniers chiffres nous indiquent qu'en 2020, la production atteignait 4.3 GWh.	
Le loi d'accélération des EnR de mars 2023 oblige désormais les communes à définir des zones d'accélération avant fin 2023, à équiper les parkings de plus de 1500m <sup>2</sup> en ombrières et les toitures hors résidentielles de plus de 500m <sup>2</sup> avant 2028.	
L'objectif de l'action est d'équiper tous les bâtiments et parkings appartenant à COTELUB, soit 11 bâtiments et 6 parkings. En fonction de l'intérêt économique de chaque site, le portage pourra se faire soit en régie, en co-développement ou en mise à disposition. Ces installations permettraient de produire 1MWc supplémentaire tous les ans et ainsi participer aux objectifs du PCAET et répondre aux nouvelles obligations réglementaires.	

Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Agents, élus, citoyens

Maître d'ouvrage	Partenaires
COTELUB	SEV84, PNRL, ABF, Enedis

<b>PILOTAGE EPCI</b>		<b>BUDGET</b>	
Techniciens : Direction Aménagement et prospective	Elu(s) : VP Attractivité du territoire et développement durable	Fonctionnement : Etudes : 40 000€ HT (subvention 70%)  ETP :	Investissement : Estimation équipement : 1,3 millions
<b>Dispositif/contractualisation associé</b>		<b>Moyens humains (ETP/an)</b>	
		0.2 ETP/an	

<b>PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER</b>	
2023	- Etudier le potentiel solaire de chaque bâtiment intercommunal
2024	- Réaliser une étude de structure pour chaque bâtiment - Equiper les bâtiments et parkings éligibles
2025	- Equiper les bâtiments et parkings éligibles

<b>INDICATEURS DE RESULTAT</b>	- Nombre de bâtiments et parkings équipés
<b>INDICATEURS DE RESULTAT REFERENTIEL</b>	- Puissance photovoltaïque installée

**INTERACTIONS AVEC LES  
POLITIQUES DU TERRITOIRE**

- PCAET
- Projet de territoire

Objectif stratégique	Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération
Objectif opérationnel	Favoriser le déploiement des énergies renouvelables des acteurs du territoire
Action	<b>ACCOMPAGNER LES COMMUNES A DEPLOYER LE PHOTOVOLTAIQUE SUR LEUR PATRIMOINE</b>

Descriptif et objectif(s)	
Grâce à son fort ensoleillement, le solaire photovoltaïque est la première source d'énergie renouvelable du territoire. Le diagnostic du PCAET avait révélé que le potentiel de production photovoltaïque du territoire pouvait passer de 4 GWh / an en 2016 à 350GWh / an en 2050. Cet objectif tient compte du potentiel installé en toiture et ombrières de parking mais ne tient pas compte de l'exploitation au sol. Les derniers chiffres nous indiquent qu'en 2020, la production atteignait 4.3 GWh.	
Le loi d'accélération des EnR de mars 2023 oblige désormais les communes à définir des zones d'accélération avant fin 2023, à équiper les parkings de plus de 1500m <sup>2</sup> en ombrières et les toitures hors résidentielles de plus de 500m <sup>2</sup> avant 2028.	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Communes

Maître d'ouvrage	Partenaires
Communes	SEV 84, PNRL, ABF, Enedis

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens : Direction Aménagement et prospective	Elu(s) : VP Attractivité du territoire et développement durable	Fonctionnement : ETP :	Investissement :
<b>Dispositif/contractualisation associé</b>		<b>Moyens humains (ETP/an)</b>	
		0.05 ETP/ an	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	- Réaliser le cadastre solaire des communes - Organiser des temps d'échange avec les communes - Définir les zones d'accélération EnR
2024	- Intégrer les zones EnR au SCOT - Accompagner les communes sur leurs projets PV sur leur patrimoine
2025	- Etudier la possibilité d'installer du PV au sol et sur les délaissés des routes et des friches - Accompagner les communes sur leurs projets PV sur leur patrimoine
2026	- Accompagner les communes sur leurs projets PV sur leur patrimoine

<b>INDICATEURS DE RESULTAT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions organisées</li> <li>- Nombre de communes présentes aux réunions</li> <li>- Nombre, surfaces et qualité des zones d'accélération EnR</li> <li>- Prise en compte des zones d'accélération dans le SCOT</li> <li>- Nombre de projets PV accompagnés</li> <li>- Nombre de projets réalisés</li> <li>- Nombre de projets mutualisés</li> <li>- Surface et puissance installée</li> </ul>
<b>INTERACTIONS AVEC LES POLITIQUES DU TERRITOIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PCAET</li> <li>- SCoT</li> <li>- Projet de territoire</li> </ul>

<b>Objectif stratégique</b>	Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération
<b>Objectif opérationnel</b>	Favoriser le déploiement des énergies renouvelables des acteurs du territoire

Action	<b>COMMUNIQUER AUPRES DES CITOYENS ET ENTREPRISES</b>
--------	---

<b>Descriptif et objectif(s)</b>	
Grâce à son fort ensoleillement, le solaire photovoltaïque est la première source d'énergie renouvelable du territoire. Le diagnostic du PCAET avait révélé que le potentiel de production photovoltaïque du territoire pouvait passer de 4 GWh / an en 2016 à 350GWh / an en 2050. Cet objectif tient compte du potentiel installé en toiture et ombrières de parking mais ne tient pas compte de l'exploitation au sol. Les derniers chiffres nous indiquent qu'en 2020, la production atteignait 4.3 GWh.	
Le loi d'accélération des EnR de mars 2023 oblige désormais les communes à définir des zones d'accélération avant fin 2023, à équiper les parkings de plus de 1500m <sup>2</sup> en ombrères et les toitures hors résidentielles de plus de 500m <sup>2</sup> avant 2028.	
L'objectif de l'action est de sensibiliser les acteurs du territoire : citoyens, entreprises, agriculteurs, à la production d'énergies renouvelables sur leurs parcelles. Ces actions de sensibilisation pourront être de nature diverses : réunions d'information, guide pratique, simulateur en ligne etc.	

Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Citoyens, entreprises, agriculteurs

Maître d'ouvrage	Partenaires
COTELUB	PNRL

<b>PILOTAGE EPCI</b>		<b>BUDGET</b>	
Techniciens :	Elu(s) :	Fonctionnement :	Investissement :
Direction Aménagement et prospective  Direction Animation Territoriale	VP Attractivité du territoire et développement durable	Evènementiel : 10000€  ETP	
<b>Dispositif/contractualisation associé</b>		<b>Moyens humains (ETP/an)</b>	
		0.2 ETP/an	

<b>PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER</b>	
2023	- Organiser des temps d'échange avec les agriculteurs - Intégrer un simulateur photovoltaïque sur le site du PCAET
2024	- Organiser des temps d'échange avec les entreprises - Organiser des temps d'échange avec les citoyens - Editer un guide pratique
2025	- Organiser des temps d'échange avec les entreprises - Organiser des temps d'échange avec les citoyens

<b>INDICATEURS DE RESULTAT</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de réunions organisées</li><li>- Nombre de personnes présentes aux réunions</li><li>- Nombre de vues et de clics sur le simulateur</li><li>- Nombre de guides distribués</li><li>- Evolution du nombre de nouveaux projets PV des citoyens et des entreprises</li></ul>
--------------------------------	--

<b>INTERACTIONS AVEC LES POLITIQUES DU TERRITOIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- PCAET</li><li>- Projet de territoire</li></ul>
---	--

Objectif stratégique	Lancer une dynamique d'économie circulaire sur le territoire
Objectif opérationnel	Lancer la démarche d'économie circulaire
Action	<b>INTEGRER L'ECONOMIE CIRCULAIRE AU PROJET DE TERRITOIRE</b>

Descriptif et objectif(s)	
Le projet de territoire 2020-2050 de COTELUB propose une vision stratégique du territoire décliné en 4 orientations : la préservation de services de proximité de qualité ; une attractivité économique et touristique du terroir ; un aménagement équilibré et respectueux de l'environnement et une transition écologique volontaire et innovante. L'économie circulaire n'y est pas à proprement citée mais est traitée sous les angles du développement économique, de la valorisation de la filière bois et de la valorisation des déchets.	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	COTELUB, communes, habitants, entreprises

Maître d'ouvrage	Partenaires
COTELUB	

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens : Directrice générale des services	Elu(s) : VP Prospective et évaluation des politiques publiques	Fonctionnement : ETP :	Investissement :
<b>Dispositif/contractualisation associé</b>		<b>Moyens humains (ETP/an)</b>	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	- Révision du projet de territoire
2024	- Communiquer sur le projet de territoire révisé

<b>INDICATEURS DE RESULTAT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de piliers économie circulaire traités dans le projet de territoire</li> <li>- Nombre et types de canaux de communication</li> <li>- Nombre d'envois ou de vues du projet de territoire</li> </ul>
--------------------------------	--

<b>INTERACTIONS AVEC LES POLITIQUES DU TERRITOIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de territoire</li> </ul>
---	--

<b>Objectif stratégique</b>	Lancer une dynamique d'économie circulaire sur le territoire
<b>Objectif opérationnel</b>	Lancer la démarche d'économie circulaire
<b>Action</b>	<b>METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE INTERNE ET EXTERNE</b>

<b>Descriptif et objectif(s)</b>	
COTELUB est aux prémices de sa démarche d'économie circulaire sur le territoire. Un pilotage adapté est donc nécessaire pour lancer la dynamique et mener à bien les actions.	
L'objectif de l'action est de créer un comité de pilotage interne et externe. Un comité interne qui réunira les différentes directions concernées par la thématique. Ce comité pourra être élargi en externe et réunira des communes et des acteurs économiques locaux.	
<b>Périmètre de l'action</b>	<b>Cibles/bénéficiaires</b>
EPCI	Elus, techniciens COTLEUB, communes, entreprises

<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Partenaires</b>
COTELUB	Communes, entreprises

<b>PILOTAGE EPCI</b>		<b>BUDGET</b>	
Techniciens : Directrice générale des services Direction Animation territoriale	Elu(s) : Président	Fonctionnement : ETP :	Investissement :
<b>Dispositif/contractualisation associé</b>		<b>Moyens humains (ETP/an)</b>	
		0.1 ETP/an	

<b>PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER</b>	
<b>2023</b>	- Constitution d'un comité de pilotage interne ECi - Constitution d'un comité de pilotage externe ECi
<b>2024</b>	- Réunion comité de pilotage interne ECi - Réunion comité de pilotage externe ECi
<b>2025</b>	- Réunion comité de pilotage interne ECi - Réunion comité de pilotage externe ECi
<b>2026</b>	- Réunion comité de pilotage interne ECi - Réunion comité de pilotage externe ECi

<b>INDICATEURS DE RESULTAT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et qualité des personnes des deux comités de pilotage</li> <li>- Nombre de réunions des deux comités de pilotage</li> <li>- Bilan de l'économie circulaire sur le territoire</li> </ul>
--------------------------------	---

Objectif stratégique	Lancer une dynamique d'économie circulaire sur le territoire
Objectif opérationnel	Lancer la démarche d'économie circulaire

Action	COMMUNIQUER AUPRES DES ACTEURS ECONOMIQUES
--------	--

Descriptif et objectif(s)	
COTELUB compte entre 2500 et 3000 entreprises actives et 3 zones d'activités sur son territoire. Ces entreprises œuvrent dans différents secteurs et peuvent avoir des intérêts communs ou complémentaires. Dans un contexte d'inflation, l'écologie industrielle et territoriale, un des 7 piliers de l'économie circulaire, pourrait être un levier pour répondre aux besoins de chaque acteur économique. En effet, l'EIT vise à mettre volontairement en commun des ressources : eau, déchets, équipements, expertise etc afin de les optimiser et de les réduire.	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Entreprises

Maître d'ouvrage	Partenaires
COTELUB	CCI, CMA, VPA, ISL, CA84

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens : Direction Animation territoriale	Elu(s) : Président VP Animation territoriale	Fonctionnement : ETP :	Investissement :
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	
		0.02 ETP/an	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2024	- Organiser des temps de rencontre
2025	- Organiser des temps de rencontre

INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions</li> <li>- Nombre d'entreprises présentes aux réunions</li> </ul>
INDICATEURS DE RESULTAT REFERENTIEL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises engagées dans des synergies</li> <li>- Nombre de synergies</li> </ul>

INTERACTIONS AVEC LES POLITIQUES DU TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PCAET</li> <li>- PLPDMA</li> <li>- Projet de territoire</li> </ul>
--	---

<b>Objectif stratégique</b>	Lancer une dynamique d'économie circulaire sur le territoire
<b>Objectif opérationnel</b>	Développer la filière bois
Action	<b>REALISER UN DIAGNOSTIC DES FLUX ET BESOINS EN BOIS</b>

<b>Descriptif et objectif(s)</b>	
Le territoire de COTELUB est couvert à 50% de forêt, essentiellement par du pin et du chêne. La qualité du bois est moyenne et sa production sert avant tout comme bois énergie, puis bois industriel et enfin comme bois d'œuvre. La demande en bois augmente depuis quelques années et la ressource est présente sur le territoire.	
L'objectif de l'action est de réaliser un diagnostic de la ressource, des flux et des besoins sur le territoire en bois énergie, bois compost, bois industrie et bois d'œuvre et ainsi mettre en place un plan d'action correspondant. L'ensemble des acteurs : entreprises, habitants, communes, seront concernés. Le diagnostic sera réalisé à partir des éléments existants : diagnostic COTELUB réalisé en 2014/2015, diagnostic du PNRL, observatoire régional de la forêt méditerranéenne, communes forestières, ONF etc et pourra éventuellement être complété en interne. Selon les résultats, un projet de machine à copeaux pourra être envisagé.	
<b>Périmètre de l'action</b>	<b>Cibles/bénéficiaires</b>
EPCI	Communes, acteurs de la filière bois, habitants, entreprises

<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Partenaires</b>
COTELUB	PNRL, ONF

<b>PILOTAGE EPCI</b>		<b>BUDGET</b>	
Techniciens : Direction Aménagement et prospective	Elu(s) : VP Prospective et évaluation des politiques publiques	Fonctionnement : ETP :	Investissement :
<b>Dispositif/contractualisation associé</b>		<b>Moyens humains (ETP/an)</b>	
		0.5 ETP/ an	

<b>PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER</b>	
<b>2023</b>	- Compiler l'ensemble des diagnostics existants
<b>2024</b>	- Réaliser un diagnostic actualisé - Etablir un plan d'action - Etudier la possibilité d'installation d'une machine à copeaux - Communiquer sur le diagnostic et le plan d'action
<b>2025</b>	- Mettre en œuvre le plan d'action
<b>2026</b>	- Mettre en œuvre le plan d'action

<b>INDICATEURS DE RESULTAT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et types des flux et besoins diagnostiqués</li> <li>- Nombre et qualité des actions envisagées</li> <li>- Validation du plan d'action</li> </ul>
--------------------------------	--

	- Cibles de la communication
<b>INDICATEURS DE RESULTAT REFERENTIEL</b>	- Nombre de boucles locales d'économie circulaire

<b>INTERACTIONS AVEC LES POLITIQUES DU TERRITOIRE</b>	- PCAET - Projet de territoire
---	-----------------------------------

Objectif stratégique	Lancer une dynamique d'économie circulaire sur le territoire
Objectif opérationnel	Développer la filière bois
Action	<b>IMPULSER LA CREATION D'UNE ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE</b>

<b>Descriptif et objectif(s)</b>	
Le territoire de COTELUB est couvert à 50% de forêt dont les 2/3 appartiennent à des propriétaires privés.	
Une ASL (association syndicale libre) est un groupement de personnes, physiques ou morales, privées ou publiques, qui engagent tout ou une partie de leurs parcelles dans l'association. Le rôle d'une ASL est de mettre en valeur la forêt privée en améliorant les connaissances forestières des propriétaires et en favorisant la gestion durable de leurs parcelles.	
Sur le territoire, il existe l'ASL de Grambois qui regroupe plusieurs propriétaires privés mais n'est plus très active depuis quelques années.	
L'objectif de l'action est de réunir les propriétaires privés en vue de créer une ASL à l'échelle du territoire. Cette association permettrait de faciliter la réalisation des plans de gestion, mettre en œuvre des chantiers de gestion forestière durable et structurer la filière bois. La constitution d'une ASL intercommunale pourrait s'envisager sous deux formes : agrandir celle de Grambois et la redynamiser ou en créer une nouvelle.	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Propriétaires forestiers privés

Maître d'ouvrage	Partenaires
COTELUB	ASL Grambois, ONF

<b>PILOTAGE EPCI</b>		<b>BUDGET</b>	
Techniciens :	Elu(s) :	Fonctionnement :	Investissement :
Direction Aménagement et prospective	VP Prospective et évaluation des politiques publiques	ETP	
<b>Dispositif/contractualisation associé</b>		<b>Moyens humains (ETP/an)</b>	
		0.25 ETP/an	

<b>PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER</b>	
2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les parcelles forestières privées</li> <li>- Sélectionner les plus gros propriétaires</li> <li>- Organiser des réunions avec l'ASL Grambois, les propriétaires privés et l'ONF</li> </ul>
2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des réunions avec l'ASL Grambois, les propriétaires privés et l'ONF</li> </ul>

<b>INDICATEURS DE RESULTAT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de propriétaires privés impliqués</li> <li>- Nombre de réunions organisées</li> <li>- Création d'une ASL</li> </ul>
--------------------------------	---

**INTERACTIONS AVEC LES  
POLITIQUES DU TERRITOIRE**

- PCAET
- Projet de territoire

Objectif stratégique	Lancer une dynamique d'économie circulaire sur le territoire
Objectif opérationnel	Favoriser l'approvisionnement en matériaux d'origine locale/régionale
Action	<b>FAVORISER L'ECO-CONCEPTION ET L'APPROVISIONNEMENT EN MATERIAUX LOCAUX DANS LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION</b>

Descriptif et objectif(s)	
L'éco-conception est l'un des 7 piliers de l'économie circulaire qui consiste à concevoir des produits en réduisant son impact environnemental. COTELUB peut intervenir sur cet axe en faisant appel à des prestataires qui travaillent avec des produits recyclés ou recyclables ou encore des matériaux locaux.	
L'une des principales matières sur le territoire est le bois qui peut être utilisé comme bois énergie, bois industriel et en plus faible part comme bois construction.	
Par ailleurs, le plan national pour des achats durables (PNAD) imposera l'inscription de clauses environnementales dans la commande publique dès 2025. Cette réglementation facilitera l'intégration de critères de notation tels que l'utilisation de matériaux biosourcés.	
L'objectif de l'action est de favoriser, autant que se peut, l'éco-conception et l'utilisation de matériaux locaux dans les opérations d'aménagement et de construction de la collectivité. Les matériaux pourront provenir du territoire de COTELUB mais aussi plus largement de la région.	
Par exemple, un projet de prototype de bacs de tri hors-foyers en valorisant le bois local est en cours de réflexion avec les étudiants de l'école de design de Marseille (ESDM) pour l'année 2023/2024.	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	COTELUB, entreprises, propriétaires forestiers, habitants

Maître d'ouvrage	Partenaires
COTELUB	Centre forestier, PEFC, Ecole ESDM, CITEO

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens :	Elu(s) :	Fonctionnement :	Investissement :
Direction Aménagement et prospective  Direction Technique et environnement	VP Attractivité du territoire et développement durable  VP Environnement et gestion des déchets	ETP	Projet bacs de tri : subvention CITEO 60%
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	
		0.05ETP/an	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	- Projet de déploiement des bacs de tri hors foyers
2024	- Projet de déploiement des bacs de tri hors foyers
2025	- Intégrer des clauses environnementales dans les marchés publics
2026	- Intégrer des clauses environnementales dans les marchés publics

<b>INDICATEURS DE RESULTAT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quantité de bois local utilisé</li> <li>- Nombre de bacs de tri déployés</li> <li>- Nombre et types de clauses environnementales</li> <li>- Nombre de projets aboutis respectant les clauses environnementales</li> </ul>
<b>INDICATEURS DE RESULTAT REFERENTIEL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage de contrat d'achats publics comportant au moins une clause environnementale</li> <li>- Part de biens ou de constructions temporaires issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées</li> </ul>

<b>INTERACTIONS AVEC LES POLITIQUES DU TERRITOIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PCAET</li> </ul>
---	---